

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 03 JUIN 2016

Délibération n° 52-2016

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le principe de l'exonération totale du paiement des droits d'inscription pour les étudiants dans le cas d'une période de césure portant sur une année complète. Les cotisations de sécurité sociale restent dues.

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Membres en exercice : | 30 |
| Membres présents ou représentés : | 27 |
| Suffrages exprimés : | 27 |
| • Pour : | 27 |
| • Contre : | 0 |

Délibération adoptée.

Visa du Président
Le Président,
Jean
PEETERS
★ Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15 juin 2016

Document mis en ligne le : 15 juin 2016